



COBAN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCAÇON NORD

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE



8 COMMUNES

Andernos-les-Bains

Arès

Audenge

Biganos

Lanton

Lège-Cap Ferret

Marcheprime

Mios

2021

SOMMAIRE

LA COBAN EN QUELQUES CHIFFRESp. 5

A. PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COBAN p. 6

B. LES 8 POLITIQUES /ACTIONS/PROJETS PUBLICS "PHARES" . p. 8

1- Encourager les alternatives à la voiture individuelle..... p. 9

2- Améliorer les moyens de transport en commun et diminuer leur impact environnemental p. 19

3- Préserver les ressources naturelles.....p. 22

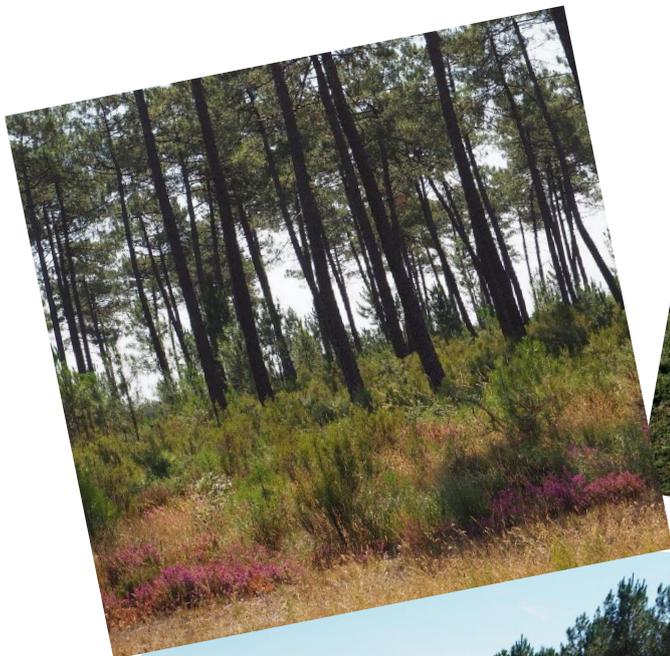
4- Sensibiliser au tri et à la valorisation des déchets – Engager une politique de réduction des déchets.....p. 23

5- Isoler et rénover les logements anciens – Proposer une nouvelle offre de logements accessibles..... p. 30

6- Développer la production d'énergies renouvelablesp. 31

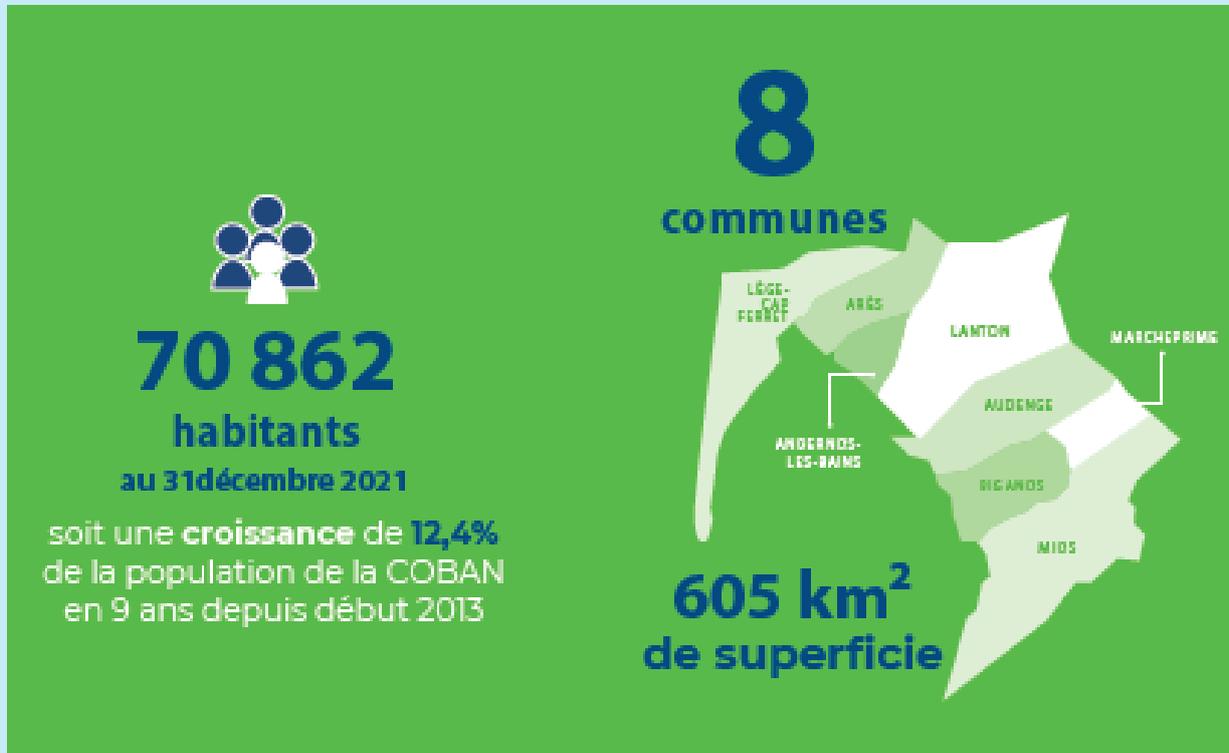
7- Assurer la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnellep. 34

8- Promouvoir le développement durable au sein des services de la COBAN..... p. 36



Rédaction : COBAN Service Communication
Crédits photos : COBAN, SIBA, Istock, MOBI

LA COBAN EN QUELQUES CHIFFRES



1
déchèterie temporaire
pour déchets verts

60 km
de littoral

80 %
du territoire
couvert de forêt

15
aires de
covoiturage

24
bus scolaires
à énergie 100 % renouvelable
et 100 % néo-aquitaine

21
Bornes de Recharge
pour Véhicules
Electriques

1
future unité
de méthanisation

1
centrale
solaire

A- PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPEMENT DURABLE DE LA COBAN

Un environnement exceptionnel qui nous incite à l'exemplarité en matière de développement durable

Située dans un environnement naturel remarquable entre l'Océan Atlantique, le Bassin d'Arcachon et la forêt des Landes de Gascogne, le territoire de la COBAN, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, apparaît de plus en plus vulnérable face aux aléas liés au dérèglement climatique constaté ces dernières décennies.

Il est ainsi impératif et du devoir de la COBAN de se montrer exemplaire en matière de développement durable au quotidien.

Grâce à la volonté des élus de privilégier son cadre de vie, le territoire de la COBAN a su ainsi être préservé des conséquences d'une urbanisation non maîtrisée.

Ce territoire attractif est de plus en plus convoité par de nouvelles populations sédentaires et de nombreux touristes qui désormais y séjournent en toutes saisons.

Les actions environnementales engagées par la COBAN depuis son origine en 2003 tentent de maintenir un équilibre au sein de ce joyau, son territoire, recouvert à plus de 75 % de forêts et d'espaces naturels variés.

Un territoire résilient, convoité à l'environnement remarquable... mais fragile !



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

LES

5

FINALITÉS DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources



Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains



Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations



Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

B- LES 8 POLITIQUES / ACTIONS / PROJETS PUBLICS "PHARES" DE LA COBAN

Des actions publiques innovantes

Les ambitions de la COBAN en matière de développement durable peuvent être illustrées en 8 actions, politiques, ou projets publics.

Sans chercher l'exhaustivité, les 8 politiques, actions ou projets publics présentés dans ce rapport sont la traduction concrète d'une démarche environnementale qui s'inscrit de façon cohérente et pérenne en lien étroit avec les 5 finalités du développement durable définies dans le « Grenelle de l'Environnement » :

- 1- encourager les alternatives à la voiture individuelle,
- 2- améliorer les moyens de transport en commun et diminuer leur impact environnemental,
- 3- préserver les ressources naturelles,
- 4- sensibiliser au tri et à la valorisation des déchets, engager une politique de réduction des déchets,
- 5- isoler et rénover les logements anciens, proposer une nouvelle offre de logements accessibles,
- 6- développer la production d'énergies renouvelables,
- 7- assurer la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle,
- 8- promouvoir le développement durable au sein des services de la COBAN.

1- Encourager les alternatives à la voiture individuelle

Le Nord Bassin bénéficie d'une topographie idéale pour la pratique cyclable mais reste confronté de manière très prégnante à l'autosolisme.

Dans ce contexte et s'agissant majoritairement de pratiques individuelles de mobilité et de transport, la COBAN a choisi de concentrer ses actions sur l'aménagement d'infrastructures ou de services adaptés, en complément de ceux déjà mis en œuvre antérieurement : aménagement d'aires de covoiturage, plan pluriannuel d'investissement pour les pistes cyclables....

Se déplacer à vélo

- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Vélodyssée
Retrouvez les établissements labellisés Accueil Vélo® sur www.lavelodyssée.com
- Station de gonflage

Des loueurs de vélos sont présents tout autour du Bassin. Infos sur www.bassin-arcachon.com

Se déplacer en bateau

- 30 min | Navettes maritimes TransBassin TOUTE L'ANNÉE (accessibles aux vélos)
- de 35 à 60 min selon les points | Navettes maritimes TransBassin EN ÉTÉ (accessibles aux vélos)*
- de 15 à 60 min selon les points | Navettes maritimes TransBassin (non accessible aux vélos)

Tarifs et horaires sur : www.bateliers-arcachon.com

- Bus de mer BAÏA EN ÉTÉ (juillet/août non-accessible aux vélos)

Trajet : Petit port- Jetée Thiers - Jetée du Mouleau
Tarif : 1€ ou n'importe quel titre de transport Baïa

- Jetée ou point d'embarquement TOUTE L'ANNÉE
- Jetée ou point d'embarquement EN HAUTE SAISON (juillet à septembre pour le port de la Hume)

*Départs non quotidiens en fonction des marées depuis Andernos-les-Bains

Se déplacer à pied

- Sentier de randonnée, GR de Pays et/ou sentier de St-Jacques-de-Compostelle
- Sentier de randonnée (possible à vélo) « Sur les traces des pèlerins de Compostelle »
- Site naturel
- Site classé
- Réserve Naturelle

En train

- Gare - - - - | Voie ferrée

Des abris vélos sécurisés sont à votre disposition dans les gares de Factice-Biganos et Le Teich. Abonnement à l'année sur Gujan-Mestras et La Hume pour utiliser les abris vélos.

Aussi en prolongement de ces actions antérieures, 2021 aura été à nouveau une année riche en concrétisation respectant pleinement l'engagement de la COBAN.

1.1- Les mobilités douces

a- Obtention du Label Territoire Vélo

La COBAN a obtenu de la Fédération Française de Cyclotourisme, la FFC, le Label Territoire Vélo.

Cette distinction vise à soutenir le dynamisme des territoires à vocation touristique, en valorisant les initiatives et les aménagements en faveur de la pratique régulière ou occasionnelle du vélo.



La Fédération Française de Cyclotourisme souhaite, par ce biais, récompenser et mettre en avant les efforts consentis par les collectivités territoriales en matière de développement d'itinéraires et de services vélo.



Le territoire du Nord Bassin est très favorable à la pratique cyclable par les infrastructures et équipements existants. Également le recrutement à temps complet d'un Chargé de Mission « Mobilités actives » constitue, sur le terrain, un relais de cette politique intercommunale axée sur le développement durable.

Par ailleurs le schéma des modes doux, adopté ces dernières années, présente l'atout à la fois de projeter un réseau cyclable à long terme, tout en prévoyant des aménagements nécessaires pour faire de l'intercommunalité du Nord Bassin un territoire encore plus favorable à la pratique des mobilités douces et du vélo en particulier.

Obtenir et revendiquer ce label, constitue pour la COBAN un motif de pérennité dans l'animation de la politique cyclable du territoire et le suivi des actions qui vont se déployer.

La labellisation du territoire de la COBAN représente également un vecteur supplémentaire et positif de communication de l'intercommunalité, permettant à la fois de donner de la visibilité et de promouvoir les actions engagées en faveur des 2 roues non motorisés.



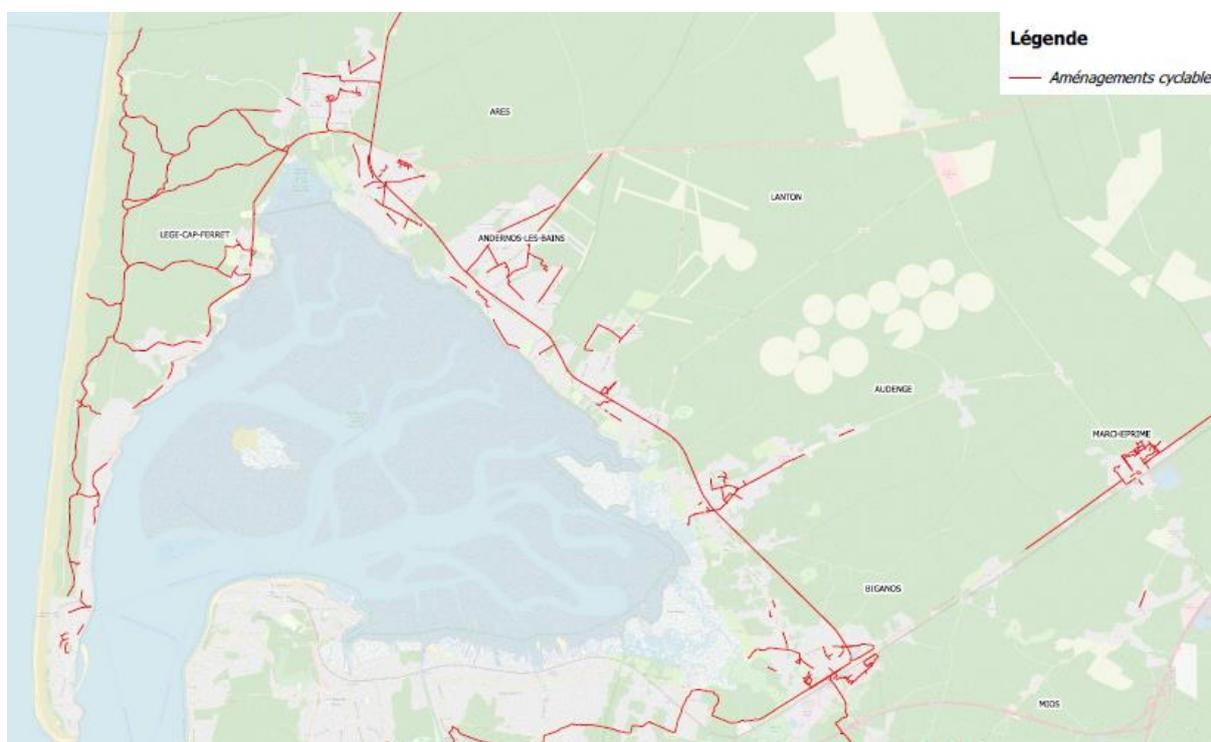
b- L'extension du réseau de pistes cyclables

Une démarche d'ampleur a été entreprise en 2018 avec l'adoption d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) d'un montant de 7,5 M€ réparti sur 10 ans, destiné à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables complétant un réseau déjà très dense.

Selon le schéma des mobilités validé unanimement en Conseil communautaire, la COBAN a poursuivi en 2021 le développement des infrastructures dédiées aux vélos.

Ainsi, après l'ouverture de la piste cyclable en 2020 depuis le Lycée Simone Veil jusqu'au lieu-dit Querquillas à Andernos-les-Bains, un nouvel aménagement a débuté en fin d'année 2021 à Lanton, au lieu-dit « Le Renêt », pour relier la Vélodyssée à la RD 3 dans sa traversée du centre de Cassy.

Le réseau cyclable sur le territoire du Nord Bassin :



c- L'étude sur le jalonnement et la signalétique des pistes cyclables - Lancement d'un P.D.M.S.

La Vélodyssée (vélo route européenne), aménagée par le Département sur un ancien réseau ferroviaire, constitue l'épine dorsale d'un véritable réseau praticable à vélo dans chacune des 8 communes du territoire de la COBAN.

Cependant, tout en étant particulièrement dense, il est apparu au sein de ce réseau de 175 km de pistes cyclables qui jalonnent le Nord Bassin, un manque d'homogénéité du jalonnement et de la signalétique à destination des piétons et des cyclistes entre chaque commune, voire une carence de ces indications en certains lieux, que cela soit dans un contexte de déplacements quotidiens (travail, études, achats...) ou touristiques.

Des usagers se retrouvent ainsi occasionnellement égarés alors qu'ils cherchent à rejoindre la Véloodyssée depuis la voie verte Mios-Bazas ou encore depuis la RD 3 (non aménagée pour accueillir en toute sécurité les cyclistes), faute de pouvoir repérer l'accès aux aménagements cyclables du territoire.

Devant cette insécurité, la COBAN a lancé une étude globale permettant d'identifier les lieux à jalonner et à signaler sur l'ensemble du Nord Bassin.

L'objectif de cette étude est d'aboutir à une harmonisation du jalonnement et de la signalétique en faveur des modes doux afin notamment de :

- valoriser les tracés et itinéraires cyclables,
- donner une cohérence aux jonctions cyclables majeures sur le territoire,
- favoriser les échanges entre ces jonctions (notamment entre la Véloodyssée et la voie verte Mios-Bazas) mais également vers les pôles générateurs de déplacements,
- orienter les cyclistes et piétons vers les pôles générateurs de déplacements (sites touristiques, gares, centres-villes, zones d'activités...).

Finalisée en 2021, cette étude est un préambule du jalonnement dont les poses de panneaux débuteront en 2022.

En complément de cette étude, un Plan De Mobilité simplifié (P.D.M.S.) a été lancé en juillet 2021.

d- Des équipements adaptés : l'installation d'abris-vélos sécurisés, des stations de gonflage en perspective



Dans le cadre d'une expérimentation, des abris-vélos sécurisés ont été implantés sur 3 sites stratégiques du Nord Bassin à :

- l'arrêt de car régional, sur le boulevard de l'Aérium à Arès,
- l'aire de covoiturage de Querquillas à Andernos-les-Bains,
- l'aire de covoiturage départementale A660 à Mios.

L'objectif de ces équipements, financés par la COBAN, est d'assurer à l'utilisateur la sécurité du stationnement de son vélo.

Ces aménagements s'inscrivent également dans la continuité du Schéma des Mobilités et des Modes doux encourageant notamment l'usage du vélo.

Ces consignes à vélos individuelles permettent aux usagers de bénéficier de 4 places sécurisées sur chacun des sites.

Les cyclistes peuvent attacher leur vélo à l'intérieur des abris par l'intermédiaire d'une chaîne et doivent ensuite utiliser un cadenas ou leur anti-vol pour fermer la porte de l'abri à leur convenance.

En complément de ces équipements, la SNCF propose également depuis 2020 des abris-vélos sécurisés au P.E.I. (Pôle d'Echange Intermodal) de la gare de Biganos.

Par ailleurs, la COBAN a procédé en 2021 à une commande de stations de gonflage et d'arceaux vélo, pour une installation progressive en 2022.

e- Le Conseil Vélo mensuel

La COBAN diffuse chaque mois

- sur son site internet coban-atlantique.fr
- et sa page Facebook facebook.com/coban.atlantique

un conseil sur la pratique du vélo et une actualité propre aux modes actifs.

L'objectif de cette rubrique mensuelle est de donner un écho médiatique à la politique communautaire en faveur du vélo et de renforcer l'usage des 2 roues non motorisés comme un mode de déplacement quotidien en valorisant ses différentes formes et pratiques.

Quelques exemples d'articles proposés :

- Quel type de vélo choisir selon ses déplacements ?
- Rouler à vélo sur la chaussée en toute sécurité
- Indiquer son changement de direction à vélo
- S'équiper à vélo en toutes saisons
- Entretien son vélo...

f- L'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique



Pour soutenir l'usage du vélo sur son territoire, notamment pour les distances élevées et régulières, la COBAN a mis en place, au 1^{er} juillet 2021 pour une durée d'un an, un dispositif de 200 € d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) par foyer.

Cette action s'inscrit non seulement dans l'objectif de dynamiser et encourager les mobilités douces sur le Nord Bassin, mais également d'aider les foyers les plus modestes à avoir accès à un mode de transport permettant de circuler aisément sur de longues distances, tout en évitant la nécessité d'achat et d'entretien d'une voiture individuelle.

La mise en place de cette aide sur le territoire permet aux foyers bénéficiaires de solliciter, sous certaines conditions, l'aide financière mise en place par l'Etat pour l'achat de VAE, car sans une contribution locale, cette seconde aide financière ne pourrait être déclenchée.

Durant le 2e semestre de 2021, la COBAN a octroyé 125 aides de 200€ à des habitants de son territoire.

g- Le marquage de vélos

Dans le cadre de l'opération nationale « Mai à vélo » et en partenariat avec l'association Insercycles, la COBAN, attentive à porter et développer les mobilités douces sur son territoire, a offert aux habitants du Nord Bassin le marquage de leur vélo.



Afin de lutter contre les vols, le recel et la revente illicite, le marquage vélo permet l'identification du vélo grâce à un numéro unique.

Le marquage des vélos vendus neufs par des commerçants est obligatoire depuis le 1er janvier 2021. Cette obligation est étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels depuis le 1er juillet 2021.

Leur numéro unique est inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires.



Suite au fort succès rencontré avec 165 gravages effectués lors de la 1ère opération organisée en mai et l'importante demande des citoyennes et des citoyens du Nord Bassin, une seconde opération a été rapidement mise en place les 7 et 8 juin au siège de la COBAN à Andernos-les-Bains, durant la Semaine Nationale de la Mobilité.

Au total ce sont 234 vélos qui ont été gravés !

1.2-Inciter au covoiturage

a- 15 aires de covoiturage

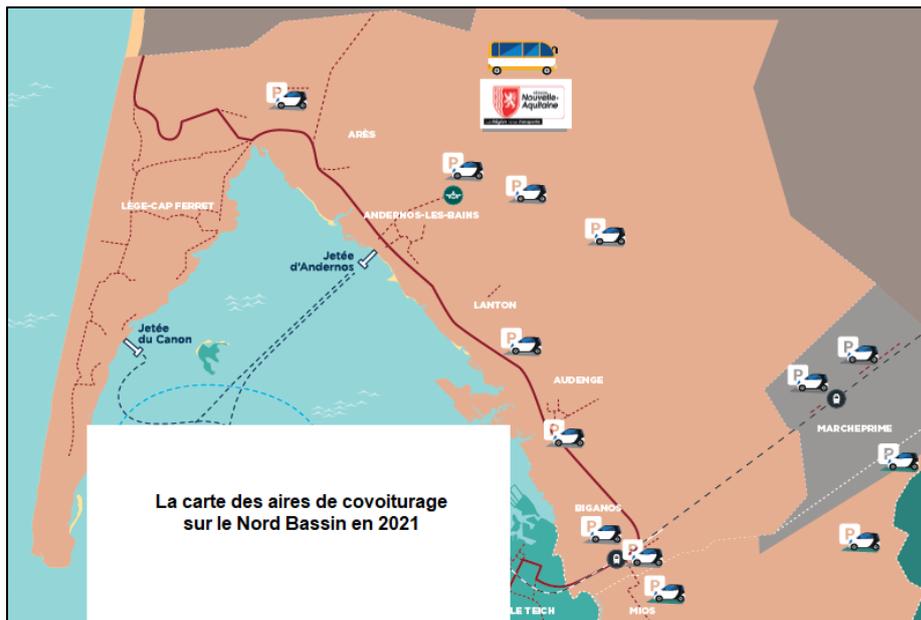


En 2021, 2 nouvelles aires de covoiturage, situées à Mios et à Lanton ont été aménagées, portant à 15 le nombre d'aires de covoiturage dorénavant proposées sur le Nord Bassin.

En 2021, ce sont plus de 500 places de covoiturage mises à disposition des automobilistes résidant sur notre territoire.

Les avantages du covoiturage sont nombreux :

- partage des coûts du trajet,
- moins d'automobiles sur nos routes,
- rejet de CO2 réduit,
- sécurité accrue par une responsabilisation du conducteur...



Si chaque automobiliste covoiturerait au moins une fois par semaine, les possibilités de trouver « trajet à notre pied » seraient alors augmentées et le trafic sur la route diminuerait sensiblement.

Proposer un trajet pour covoiturer, c'est déjà un premier geste « écomobile ».

b- Les 2 P.E.I. des gares de Biganos et Marcheprime

Afin d'améliorer les déplacements sur le territoire communautaire, la COBAN s'est impliquée dans la réalisation de 2 Pôles d'Echanges Intermodaux (P.E.I.), autour des gares ferroviaires de Biganos et de Marcheprime, que desservent notamment le TER Nouvelle-Aquitaine et les lignes TGV Arcachon/Paris et Bordeaux/Bayonne. En effet, ces gares drainent un nombre important d'utilisateurs venant du Nord Bassin et du Val de l'Eyre.



Les abords de ces gares ont été aménagés afin d'organiser et de sécuriser les stationnements et la circulation en donnant une priorité aux déplacements doux (à pied, à vélo...) et, pour Biganos, aux autocars de la ligne régionale n° 610 du Réseau Interurbain de Gironde.

Voici en quelques lignes les services et équipements qui sont disponibles :

- au P.E.I. de Biganos :

- une desserte cyclable à immédiate proximité,
- un parking à vélos sécurisé de 72 places,
- des services vélos au sein de la gare SNCF : une station gonflage et de réparation, ainsi qu'un distributeur de kit de réparation et d'accessoires vélos,
- une gare routière permettant la desserte du P.E.I. par la ligne n° 5 du réseau Baïa et ligne 610 du réseau régional,
- une borne de recharge pour véhicules électriques,
- 334 places de stationnement, complétées par 2 aires de covoiturage à proximité, ainsi que 2 espaces de stationnement aux abords du P.E.I., augmentant la capacité de stationnement globale du secteur de près de 300 places,
- des emplacements dépose-minute.

- au P.E.I. de Marcheprime :

- 20 places de stationnement pour vélos,
- une borne de recharge pour véhicules électrique,
- 190 places de stationnement réparties sur 3 espaces attenants à la gare,
- des emplacements dépose-minute.



La ligne régionale d'autocar n° 610 renforcée à Biganos :



Depuis le 1^{er} septembre 2020, des renforts d'offres sur la ligne n° 610 Andernos-les-Bains / Belin-Béliet, exploitée par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} septembre 2017, ont été financés par la COBAN, en partenariat avec la Région.

Sur l'année 2021, cette nouvelle offre a été maintenue afin d'assurer une meilleure desserte de notre territoire.

Ces renforts depuis Belin-Béliet et Andernos-les-Bains sont proposés le matin et le soir en direction de la gare de Biganos afin d'assurer davantage de correspondances avec les trains en direction de Bordeaux et du Sud Bassin. Ainsi, aux heures de pointe, les services de la ligne 610 sont cadencés avec un passage toutes les 20 minutes.

1.3-MOBI : mieux connaître l'offre de mobilité

Ouvert le 3 juin 2021, le site internet MOBI (www.mobibarval.fr) est le nouveau dispositif d'information pour faciliter l'organisation de ses déplacements et connaître toute l'offre de mobilité du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui inclut les 3 intercommunalités COBAS, COBAN et Communauté de Communes du Val de l'Eyre.

MOBI votre guide mobilité
BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE

Actualités English version Soutiens et partenaires
Le Pays BARVAL Recherche
Contact

Marche et vélo Transports en commun Covoiturage Autopartage Transports scolaires Bonnes pratiques Votre trajet

MOBI, votre guide mobilité
Tout ce qu'il faut savoir pour vous déplacer sur le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre

Le Pays Barval

Préparez votre itinéraire
Calculez rapidement et facilement votre trajet grâce au formulaire ci-dessous.

Départ arrêt, adresse, lieu...
Arrivée arrêt, adresse, lieu...

Partir maintenant Options

Se déplacer du Nord au Sud du Bassin d'Arcachon et en Val de l'Eyre est désormais plus simple et rapide avec ce nouvel outil d'informations qui regroupe toutes les offres de transport à disposition : à vélo, en bus, en covoiturage, en train, et même en bateau !

C'est un précieux guide au quotidien pour tous les trajets : il fait gagner du temps et met sur la voie de la simplicité, du confort et de la convivialité.



En complément du site internet, le dispositif MOBI est présent à l'accueil des points d'informations en Mairies et Offices de Tourisme, et se décline également en un plan papier pratique au format poche pour des réponses à portée de main !

Avec MOBI, soyons tous écomobiles !



2- Améliorer les transports en commun et diminuer leur impact environnemental

2.1- Les transports scolaires

Depuis le 1er septembre 2020, la COBAN a déployé son propre réseau de transport scolaire.

La notion environnementale a été un axe fort de réflexion dans la structuration de ce réseau.

a- La restructuration du réseau et l'optimisation des circuits

L'optimisation et la refonte des itinéraires a été l'une des priorités de cette refonte qui a permis de réduire le nombre de véhicules de 40 à 31 cars.

Cette rationalisation des circuits de desserte a eu pour effet d'économiser plus de 20 000 kilomètres par an.

Un deuxième travail a consisté à adapter au mieux la capacité des véhicules selon le nombre d'élèves inscrits au transport scolaire.

À cet effet, le parc de véhicules a été diversifié avec le recours à des cars au nombre de places calibrées (33 et 47 places) en fonction des inscriptions effectives, contrairement au réseau précédent qui ne comportait que des véhicules de grande capacité (59 places ou plus).

b- Une nouvelle flotte de véhicules plus propres

En lien avec le point précédent, le choix d'une motorisation propre des cars a été priorisé pour utiliser un carburant propre.

Le réseau actuel qui dessert le Nord Bassin (uniquement scolaire), au vu de son faible rendement kilométrique (les cars roulent 1 à 2 fois matin et soir), certaines énergies étaient inadaptées : l'hydrogène, l'hybride, l'électrique ainsi que le GNV et l'éthanol.

La COBAN s'est ainsi orientée vers le carburant B100, dit « Oleo100 » qui, pour les moteurs diesel, est un substitut au gazole, 100 % renouvelable.

Cette énergie est utilisable sur des moteurs diesel homologués (Euro V et Euro VI).



Ce choix a eu ainsi des impacts positifs sur :

- le rajeunissement de la flotte de véhicules (l'âge moyen du parc est aujourd'hui de 6 ans),
- la réutilisation d'une partie du parc existant en convertissant les moteurs au B100,
- l'installation d'une cuve de grande capacité de B100 sur notre territoire, limitant ainsi le volume de kilométrage à vide pour aller faire le plein sur un site éloigné,
- la fabrication du B100 : le B100 est produit avec du colza provenant à 100 % de Nouvelle-Aquitaine. Ceci permet de garantir un circuit court car il est cultivé et transformé sur place.

Utiliser un carburant propre a ainsi permis la **diminution** :

- de 60 % d'émission des gaz à effet de serre par rapport au gazole fossile,
- de 80 % de la production de particules fines et ultrafines par rapport à un autre carburant.

LA COBAN PENSE

À MON FUTUR !



78% des bus scolaires de la COBAN sont équipés d'une motorisation propre OLEO 100.

BUS À ÉNERGIE 100% renouvelable locale

coban-atlantique.fr



Qu'est-ce que le B100, dit « OLEO100 », le carburant bio utilisé par les cars ?

La culture du colza en France, et notamment dans la région Nouvelle-Aquitaine, sert à la production d'OLEO100, tout en étant une source de protéines végétales.

Chaque hectare de colza cultivé permet en effet de coproduire 1000 litres d'huile transformée en OLEO100, 500 litres d'huile alimentaire (couverture de 100 % du besoin alimentaire français), ainsi que de 2 tonnes de tourteaux riches en protéines à destination de l'alimentation animale dans les élevages.

Ainsi, la filière OLEO100 réduit considérablement les importations de tourteaux de soja en provenance d'Amérique du Sud, responsable de déforestation, tout en nourrissant les Français en huile de qualité nutritionnelle reconnue et en se substituant au gazole fossile importé.

2.2- Favoriser les transports en commun : le TAD, les lignes 601, 610 et 611

a- Le Transport A la Demande

La COBAN propose depuis 2012 un Transport A la Demande (TAD) pour faciliter le déplacement de personnes n'ayant pas de véhicules ou trop âgées pour circuler en voiture.

Depuis le 1er septembre 2020, de nouveaux véhicules sont en circulation, plus économes en énergie et mieux adaptés aux besoins exprimés.

Des véhicules légers de 5 places (2 hybrides et 3 diesels Euro VI équipés pour le transport des Personnes à Mobilité Réduite) ont ainsi remplacé les 3 véhicules précédents de 9 places (gazole Euro II) circulant avant cette date.

b- Les lignes régionales 601 ,610 et 611 Eté

La Région Nouvelle-Aquitaine gère désormais les lignes de car régulières qui traversent le territoire du Nord Bassin.

Il s'agit de la ligne 601 qui relie Bordeaux au Cap Ferret, ligne la plus usitée de Gironde, et la ligne 610 qui dessert les communes du Nord Bassin depuis le Val de l'Eyre.

Pour inciter au transport en commun et coordonner ses cars avec d'autres moyens de transport (trains en gare de Biganos...), ces 2 lignes ont été renforcées à la demande de la COBAN, qui désormais finance partiellement ce service depuis 2020.

Par ailleurs en complément de ces 2 lignes régulières, la 611 dessert en été les plages océanes entre Lège-Cap Ferret et Lacanau.

2.3- Encourager l'utilisation de véhicules électriques : 21 bornes (BRVE)

Les véhicules électrifiés représentent une des alternatives les plus favorables au véhicule conventionnel, surtout en termes d'impact sur la réduction de la consommation d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre.

Dans 15 ans, la part des véhicules électriques et hybrides pourrait atteindre jusqu'à 30 % du marché automobile européen, dans le scénario le plus optimiste, et 20 % dans le scénario le plus réaliste (10 % pour les hybrides rechargeables et 10 % pour les véhicules électriques).



La COBAN soutient l'utilisation de véhicules électriques en participant depuis 2017 à l'implantation de 21 bornes de recharge des véhicules électriques (BRVE) sur le Nord Bassin.



En complément de ces bornes de nombreuses grandes surfaces commerciales du Nord Bassin ont emboîté le pas en proposant également à leur clientèle des BRVE.

3- Préserver les ressources naturelles : l'entretien du réseau d'eau potable

Dans le cadre de l'application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », la COBAN exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence « Eau potable ».

Le service de l'eau assure ainsi la production d'eau par des captages dans les nappes phréatiques et en assure leur protection, le traitement, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Pour le territoire de la COBAN cela représente plus de 980 km de réseaux, 20 captages et 23 ouvrages de stockage, que la Communauté d'Agglomération doit entretenir en lieu et place des 8 communes de son territoire.

Chacune de ces communes avait délégué la gestion de son service d'eau potable à des délégataires par le biais de contrats d'affermage ou de concession.

Dans le cadre de l'exercice de cette nouvelle compétence, la COBAN a lancé plusieurs études permettant de réaliser un diagnostic précis de l'état de son réseau d'eau potable.

Des premiers éléments ont permis d'identifier des taux de rendement très faibles dans certains secteurs où les réseaux sont valétudinaires.

Fort de ce constat, les services intercommunaux ont lancé des investigations permettant une recherche ciblée des fuites sur le réseau.

A la suite de divers travaux réalisés en 2020 et 2021 sur des réseaux valétudinaires afin de préserver et économiser la ressource en eau, **200 000 m³ d'eau potable ont pu être ainsi économisés en 1 an, soit presque la consommation annuelle d'une ville comme Marcheprime !**



4- Sensibiliser au tri et à la valorisation des déchets – Engager une politique de réduction des déchets

Sans attendre le délai prévu par la loi d'août 2015 imposant l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022, la COBAN a anticipé cette échéance en mettant en œuvre cette simplification du tri pour tous les foyers de son territoire en juin 2020.

Antérieurement, dès 2016, une réflexion globale a été engagée afin de préparer au mieux cette transition. Celle-ci s'est conclue par la candidature de la COBAN à un appel à projets de l'éco-organisme portant sur l'évolution des consignes de tri.

4.1- La simplification des consignes de tri

La simplification des consignes vise à rendre systématique le geste de tri. Elle aide à lever les doutes, et permet aux habitants de ne plus se poser de question : tous les emballages sont à déposer dans le bac de collecte sélective, quelles que soient leurs formes ou leurs matières.

Jusqu'à lors les filières de recyclage des emballages en plastique ne concernaient que les bouteilles et flacons, dont le recyclage est donc déjà pérenne. En ouvrant la collecte sélective aux autres emballages en plastique, les entreprises de recyclage disposent de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

C'est dans cet objectif que la COBAN s'est engagée, depuis le 1er juin 2020, pour simplifier le tri des déchets et ainsi s'adapter aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Les consignes de tri sont désormais étendues à l'ensemble des emballages.

Un seul message simple à retenir :

**tous les emballages
et tous les papiers
se trient et vont
dans le bac jaune.**



Pourquoi moderniser et simplifier le tri ?

- pour relancer le geste de tri et lever les freins comportementaux des usagers rebutés par la perspective de se tromper,
- pour accroître le recyclage à l'ensemble des emballages et des papiers en vue de les recycler et de valoriser énergétiquement les autres déchets non recyclables à ce jour,
- pour faire émerger de nouvelles filières industrielles de recyclage.

4.2- La mise en œuvre d'un programme d'actions

L'action de la COBAN et de ses 8 communes est d'assurer au quotidien un service de qualité aux administrés et de permettre aux nouveaux gestes de tri de s'inscrire dans le temps.

Elle s'est nécessairement accompagnée d'un programme d'actions et d'adaptations, notamment concernant la communication indispensable à mener auprès des usagers, afin d'assurer une transition réussie et une appropriation de cette nouvelle organisation par le plus grand nombre.

a- Adapter les moyens de pré-collecte

La COBAN distribue, dans les foyers individuels et collectifs quand cela est possible, des bacs de déchets recyclables (à couvercle jaune) plus volumineux, afin de collecter le surplus d'emballages ainsi déposés par ses habitants.

Sinon, la COBAN assure une augmentation de la fréquence de collecte dans les habitats collectifs ne pouvant accueillir de volumes de bacs jaunes supplémentaires.

b- Communiquer auprès des usagers

Calendrier de collecte :

Par une diffusion publique d'informations et des actions spécifiques ciblées sur le terrain, la COBAN a individualisé sa communication auprès de chaque foyer, dont les habitats collectifs, ainsi que des campings de son territoire, notamment par la diffusion en boîtes aux lettres du territoire du calendrier de collecte 2021.

NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE à compter du 1^{er} février 2021

COBAN

AUDENGE SECTION 1

www.coban-atlantique.fr

Présentez vos bacs la veille au soir de la collecte.
Orientez la poignée vers la roue, sur le passage du camion.
Rendez vos bacs le plus tôt possible.

TOUS MES EMBALLAGES ET TOUS MES PAPIERS MARDI

NOUVEAU

LES BOUTEILLES ET LES CARTONS EN PLASTIQUE
LES BOUTEILLES ET LES TUBES
LES FILMS ET LES SACS
LES BARQUETTES ET LES BOÎTES
LES PETITS MÉTAUX
LES BOUTEILLES EN CARTON
LES EMBALLAGES EN CARTON
LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES
LES BOUTEILLES EN VERTRE
LES BOUTEILLES EN VERTRE
LES BOUTEILLES EN VERTRE
LES BOUTEILLES EN VERTRE

MES ORDURES MÉNAGÈRES JEUDI

Et quand j'ai un doute sur mon geste de tri

MES EMBALLAGES EN VERTRE JEUDIS ET VENDREDIS

BOULLES EN VERTRE
BOULLES EN VERTRE
BOULLES EN VERTRE
BOULLES EN VERTRE

CALENDRIER 2021

18	FÉVRIER
18	MARS
15	AVRIL
20	MAI
17	JUIN
15	JUILLET
19	AOÛT
16	SEPTEMBRE
21	OCTOBRE
19	NOVEMBRE
18	DÉCEMBRE

Pour les rattrapages du 1^{er} mai et du 25 décembre 2021 (fériés), les collectes d'ordures ménagères seront rattrapées le lundi suivant, celles des déchets recyclables le mardi.

Collectes sur inscription des déchets verts et des encombrants :

Un service de collecte en porte-à-porte, sur inscription préalable au moins 8 jours avant, a été généralisé et instauré en 2021 dans les 8 communes du Nord Bassin :

- collecte bi-mensuelle pour les déchets verts de mars à novembre inclus,
- collecte trimestrielle pour les encombrants.

Pour faire face à cette nouvelle organisation, des messages de rappel d'inscription ont été diffusés par mail ou SMS à tous les habitants inscrits une première fois.

4.3- L'encouragement au compostage individuel des déchets

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation à la réduction des déchets, la COBAN continue à développer le compostage, qui constitue une activité permettant de valoriser sur place les déchets produits.

a- L'intérêt du compostage

30 % des déchets contenus dans le bac des ordures ménagères sont des déchets biodégradables (épluchures de légumes, coquilles d'œufs, restes de repas, sachets de thé et d'infusion, croûtes de fromage ...).

Mélangés à des déchets de jardin (feuilles et plantes mortes, petites tailles de haies, gazon séché ...), ils permettent d'obtenir un compost de qualité.

La COBAN propose ainsi la vente d'un composteur en bois par foyer, au choix de 300 litres pour 10 € ou de 600 litres pour 15 €, au tiers du prix réel d'achat.

En 2021, la COBAN a ainsi fourni aux habitants du Nord Bassin
310 composteurs de 300 litres et 553 composteurs de 600 litres.

b- Le compostage pour tous: des composteurs en habitat collectif



Dans la continuité de l'action de la COBAN d'étendre à tous le compostage, 2 collectifs se sont récemment équipés d'un composteur de 600 litres :

- la Résidence Les Mimosas à Audenge en octobre,
- la Résidence Noroa à Andernos-les-Bains en novembre.

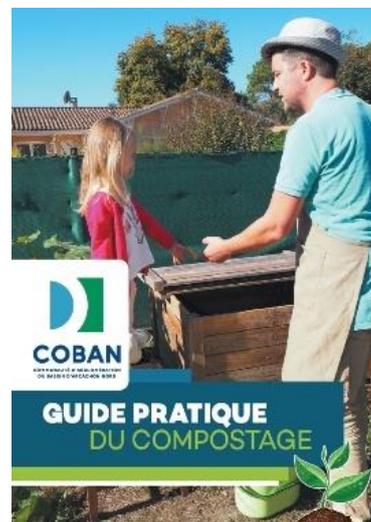
La COBAN salue cette initiative des résidents qui se sont fédérés autour de cette action de valorisation d'une partie de leurs déchets !

c- L'accompagnement au compostage

Chaque acquéreur reçoit un guide pratique lui permettant de bien composter et d'obtenir un produit qualitatif :

- l'intérêt de cette démarche éco-citoyenne,
- les déchets qui peuvent, ou pas, être compostés
- les règles à respecter pour réussir le compostage,
- la meilleure période pour effectuer son compost.

Par ailleurs, le Maître-Composteur de la COBAN se tient à disposition de tout usager qui souhaite recevoir des conseils personnalisés.



4.4- Le recyclage et la valorisation des déchets : une offre de déchèteries dans les 8 communes



Les habitants des 8 communes de la COBAN ont accès aux 8 déchèteries du territoire, même si ce n'est pas celle de leur lieu de résidence.

Les déchèteries pour particuliers de la COBAN sont ouvertes 7 jours sur 7, tout au long de l'année à l'exception des jours fériés.

Les 8 déchèteries pour particuliers ont ainsi accueilli
36 153 tonnes de déchets en 462 130 passages recensés sur l'année.

En complément de ces équipements réservés aux particuliers, une déchèterie pour les professionnels est opérationnelle à Lège-Cap Ferret.

Une plateforme de dépôts au sol des déchets verts, ouverte depuis fin 2019 à Andernos-les-Bains, connaît un succès grandissant :

4 721 tonnes de déchets verts ont été comptabilisés
en 76 724 passages recensés.



Collecte de coquilles d'huîtres en fin d'année



Sur le Bassin, nos coquilles ont de super-pouvoirs !

Initiée fin 2020 pour les fêtes de fin d'année, l'opération de collecte de **coquilles d'huîtres** a été renouvelée dans les **8 déchèteries de la COBAN**.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la politique de résilience du Département et permet de réduire les déchets en valorisant les coquilles d'huîtres.

Le but de l'expérience est de trouver des solutions alternatives à l'utilisation de sable, qui est une ressource naturelle épuisable et également de réduire le volume d'enfouissement des déchets de coquilles d'huîtres !

Par ce biais, les usagers ont donc l'opportunité de **réduire leurs déchets**, tout en encourageant des **pratiques plus durables** !



gironde.fr/huitres



4.5- Le renouvellement de l'ouverture d'une plateforme temporaire pour déchets verts à La Vigne à Lège-Cap Ferret

L'étendue du territoire de la COBAN induit une distance parfois conséquente entre certaines habitations excentrées et des équipements communautaires. C'est le cas pour les habitants du sud de la commune de Lège-Cap Ferret qui doivent parcourir jusqu'à 40 km aller-retour pour accéder à la déchèterie au nord de cette commune.

Dans ces quartiers sud, l'habitat est par ailleurs très majoritairement individuel avec jardin.

Ces habitants se retrouvent donc confrontés (au printemps et à l'automne) à des difficultés d'évacuation des déchets verts (particulièrement volumineux) issus de l'entretien de la végétation.



Afin de lever ces difficultés pour les habitants et les effets collatéraux négatifs qu'elles engendrent (bilan carbone, dépôts sauvages), la COBAN a renouvelé en 2021 l'expérimentation consistant à mettre à disposition une plateforme temporaire de déchets verts à proximité du port de la Vigne.

Ainsi, les habitants de la Presqu'île ont à nouveau pu disposer d'une solution de proximité pour ce flux de déchets.

Cette solution est pour le moment provisoire, dans l'attente de l'identification d'un site qui permette la construction d'une nouvelle déchèterie pouvant accueillir la totalité des flux de déchets à mi-chemin entre Lège bourg et le Cap Ferret.

Objectifs :

- réduire les déplacements des particuliers, parfois longs, en voitures individuelles, jusqu'à la déchèterie à Lège Bourg,
- éviter les dépôts sauvages et donc les nuisances qu'ils génèrent,
- éviter les déplacements des services techniques contraints d'évacuer les dépôts sauvages.

Résultats :

Ce service a été assuré en 2021 durant 2 périodes stratégiques pour les travaux d'entretien des végétaux :

- 8 week-ends au printemps (mars et avril),
- 8 week-ends à l'automne (octobre, novembre et décembre).

Ont été ainsi recueillis à la plateforme temporaire de La Vigne
435 tonnes de déchets verts en 4 076 passages recensés.

4.6- La recyclerie ATENOBA à Andernos-les-Bains



L'association "L'Atelier Nord Bassin", ATENOBA, issue d'un mouvement citoyen local qui a notamment donné lieu à l'événement "Alternatiba" en 2016, a pour objet la réduction des déchets et la sensibilisation à de nouvelles pratiques de consommation.

ATENOBA, désormais recyclerie dont le loyer est pris en charge par la COBAN, souhaite, par des activités participatives locales, contribuer à la promotion de l'économie circulaire, à la réduction des déchets et à l'évolution des comportements de consommation.

Ses objectifs sont :

- la préservation de l'environnement par la réduction des déchets,
- la lutte contre les inégalités, en contribuant à donner un accès à des biens ou services à des prix compatibles avec les ressources des personnes,
- la recherche de complémentarités avec les acteurs locaux (entreprises, associations, etc.).

Les différentes actions d'ATENOBA comprennent :

- des ateliers participatifs d'auto-réparation (Repair Café),
- des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets à la source,
- des ateliers créatifs autour du textile,
- la collecte de biens par des apports de biens par les
- la vente d'objets d'occasion.

4.7- La participation à la SERD

La COBAN a proposé durant la SERD, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 20 au 27 novembre 2021, plusieurs animations pour inciter ses administrés à réduire leur production de déchets à la source.

Un programme a ainsi été proposé en partenariat avec la recyclerie ATENOBA, le Centre de Mer des PEP 33 à Andernos-les-Bains et le CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine).

Le CREPAQ, lors d'un stand commun avec l'équipe des Ambassadeurs du Tri de la COBAN installé sur les marchés forains d'Andernos-les-Bains et de Lège Bourg, a donné des astuces pour éviter le gaspillage alimentaire, incitant les visiteurs à changer de comportement pour consommer mieux tout en réduisant leurs déchets ménagers.



5- Isoler et rénover les logements anciens – Proposer une nouvelle offre de logements accessibles

ÉCO'BAN est la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique du Nord Bassin initiée par la COBAN et le CREAQ (Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine), avec le soutien technique et financier de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).



Ce service public de proximité, gratuit et neutre, assure l'accompagnement des particuliers qui le souhaitent dans leur projet d'optimisation et de performance énergétique de leur habitat.



Ce conseil peut être partiel ou total et intervient, selon les besoins, sur le volet technique, administratif et/ou financier, afin d'effectuer des travaux de rénovation et réaliser ainsi des économies d'énergie.

L'offre ÉCO'BAN :

- accompagnement individualisé par des experts,
- réalisations de l'étude technique de votre projet,
- assistance au montage des dossiers de demandes d'aides financières.

ÉCO'BAN tient des permanences dans les 8 communes du Nord Bassin et organise régulièrement des conférences gratuites publiques et des formations à destination des professionnels du bâtiment.

6- Développer la production d'énergies renouvelables

En s'inscrivant dans la dynamique de la labellisation "Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte" (TEPCV) et l'animation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la COBAN s'est aussi engagée, à travers la production d'énergies renouvelables sur son territoire, dans une politique concrète de développement durable.

La COBAN a ainsi souhaité lancer, dès 2018, un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) pour le choix d'un ou plusieurs développeur(s) de centrales photovoltaïques pour la mise en œuvre d'installations dans le cadre de la mise à disposition de plusieurs sites.

Deux projets sont à ce titre développés : un à Audenge et un à Mios.



6.1- Les projets de centrales photovoltaïques à Audenge et Mios

Au-delà de la production d'énergie électrique à partir du rayonnement solaire ensuite injectée dans le réseau, les 2 projets de centrales photovoltaïques à Audenge et Mios permettent de poursuivre plusieurs objectifs, dans une logique de basculement dans un cercle vertueux :

- valoriser du foncier qui serait de toute façon inutilisable et inconstructible car situé sur d'anciens sites de stockage de déchets,
- neutraliser au maximum l'impact économique de ces sites par le biais de redevance reversée par l'exploitant des sites à la COBAN. Même non exploités, ces sites engendrent un coût d'entretien, de surveillance et de sécurisation pour la collectivité.

Dans ces projets, la COBAN n'a pas vocation à exploiter directement ces unités de production d'énergie renouvelable, mais se positionne comme facilitateur, notamment en mettant à disposition le foncier nécessaire (sous forme de bail emphytéotique) mais aussi en facilitant les démarches administratives que le porteur de projet doit entreprendre.

S'agissant de l'installation de panneaux solaires sur le site du Liougey à Audenge, après le vote, à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2021, les sociétés « Générale du Solaire » et « EVEO Développements » ont été retenues pour exploiter ce parc photovoltaïque.

Le fonctionnement du site devrait débuter au cours du dernier semestre de 2022.



6.2 Le projet d'unité de méthanisation à Mios

Suivant la logique des parcs photovoltaïques, la COBAN développe depuis plusieurs années un projet d'installation d'une unité de méthanisation à Mios. La collectivité joue à nouveau un rôle de facilitateur en mettant à disposition du foncier nécessaire à l'implantation du projet d'unité de méthanisation.

Le projet initial visait à valoriser uniquement le fumier équin issu des nombreuses structures équestres situées autour du Bassin d'Arcachon.
Après une analyse fine d'opportunité, le projet a été élargi afin de permettre la valorisation de l'ensemble des biodéchets.

Cette future unité de méthanisation présente un intérêt majeur pour le territoire de la COBAN et les territoires voisins, permettant de remédier à l'absence de filière de collecte de biodéchets professionnels.

En effet, depuis le 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets ont l'obligation de les trier et les faire valoriser dans des filières adaptées (telles que le compostage ou la méthanisation).

En l'absence de filière spécifique, 20 % de biodéchets se retrouvent dans les circuits de collecte et de traitement des ordures ménagères « classiques ».

La création de cette filière de valorisation des biodéchets viendra parfaitement s'articuler avec l'organisation actuelle de collecte et de traitement des déchets à l'échelle de la COBAN.

Le projet est par ailleurs pensé au-delà de l'unique installation de l'unité de méthanisation.

A cette installation pourrait venir s'adosser l'implantation d'une station-service de BioGNV (Gaz Naturel pour Véhicules, obtenu grâce à la méthanisation de déchets organiques).

La présence de cette station pourrait aussi à l'avenir permettre de remplacer une partie de la flotte de véhicules de la COBAN par des véhicules roulant au BioGNV, qui bénéficieraient ainsi d'un point d'approvisionnement de proximité.

La même logique pourrait aussi être appliquée aux véhicules de collecte des déchets.



7- Assurer la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle

7.1- Les Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

a- Qu'est-ce que le LAEP

Le LAEP mutualisé et itinérant permet aux parents de passer un temps privilégié de jeu avec leur.s enfant.s, de proposer à l'enfant un temps collectif en toute sécurité en présence de son.es parent.s et de rompre l'isolement des familles, en présence de 2 accueillants disponibles et à l'écoute.

Il est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'au moins un adulte familial.

Les futurs parents ont également pleinement leur place au sein du LAEP.



b- Fonctionnement du LAEP

L'équipe est constituée de 10 accueillants au total, répartis sur 7 sites : Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios.

Les séances se déroulent dans les locaux des Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) de chacune des communes citées, déjà aménagés pour les jeunes enfants et leurs parents.

Les échanges restent confidentiels.

7.2- Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Le Contrat Local de Santé (CLS) permet de repérer et de répondre aux enjeux de santé d'un territoire, afin de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé et d'améliorer les parcours de santé.



Il adopte une approche globale de la santé, et porte ainsi sur :

- la promotion et la prévention de la santé,
- les soins (ambulatoires et hospitaliers),
- l'accompagnement médico-social,

mais agit aussi sur les déterminants sociaux (habitudes et conditions de vie, emploi, éducation...).

Il permet d'être au plus près des problématiques locales et de s'adapter aux spécificités du territoire.

En 2021, les groupes de travail se sont réunis autour des 3 intercommunalités partenaires (COBAN, COBAS, Communauté de communes du Val de Leyre) et des signataires : l'Agence Régionale de Santé, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, la CPAM, la MSA, la CARSAT, l'Education Nationale, la CAF, le Centre Hospitalier d'Arcachon, la Clinique d'Arcachon, l'Hôpital Privé Wallerstein, le Centre Hospitalier Charles Perrens, le Centre Hospitalier de Cadillac, les Unions régionales des professionnels de santé dentistes et pharmaciens

Ce CLS sera un des premiers
que la Région va signer en 2022.

5 axes prioritaires ont été identifiés puis validés en Comité de Pilotage :

- Axe 1 : renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics,
- Axe 2 : soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage,
- Axe 3 : améliorer les accompagnements en santé mentale,
- Axe 4 : promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé,
- Axe 5 : créer des environnements favorables à la santé.



8- Promouvoir le développement durable au sein des services de la COBAN

8.1- Améliorer l'articulation des vies professionnelle et personnelle des agents de la COBAN

a- Réduire les déplacements domicile-travail : le développement du télétravail

Le télétravail répond à une demande à la fois :

- sociale (meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle),
- économique (coûts engendrés par les trajets domicile-travail évités ou réduits),
- environnementale (pollution créée par les trajets domicile-travail évitée ou réduite).

C'est sur la base de ce constat que la COBAN s'est engagée dans une démarche de développement de ce mode de travail.

Dès 2019, une réflexion avait été engagée au sein des services intercommunaux, avec la constitution d'un groupe de travail sur la thématique du télétravail.



En 2020 et 2021, la crise sanitaire et le confinement ont imposé une expérimentation grandeur nature de cette nouvelle organisation du travail.

La COBAN a su en tirer profit à marche forcée, démontrant que, contrairement à ce qui était perçu initialement, de nombreuses missions pouvaient être réalisées en télétravail.

Ce réel changement d'état d'esprit a permis à notre collectivité de faire évoluer son organisation interne.

Afin que le télétravail massif puisse se dérouler dans de bonnes conditions et permette une continuité de service, plusieurs actions ont été poursuivies en 2021 :

- identification précise des postes et missions pouvant être réalisés en télétravail ou non, au-delà des périodes de pandémie,
- évolution de la politique de dotation en matériel informatique nomade pour tous les agents effectuant des missions réalisables en télétravail,
- identification et levée (quand cela était possible) des freins techniques (accès aux logiciels métiers, aux documents, etc.),
- organisation interne de chaque direction afin de gérer les présences physiques sur site au regard des contraintes sanitaires, tout en assurant une continuité de service.

b- Diminuer l'impact carbone des rendez- vous professionnels des agents de la COBAN : la visioconférence

L'empreinte carbone est un outil qui permet de mesurer l'impact des activités humaines sur les changements climatiques.

On calcule ainsi la quantité de gaz à effet de serre émise lors d'une action.

Les déplacements professionnels sont une source importante de production de CO² et de particules fines émises lors de la combustion d'énergies fossiles.

La COBAN a ainsi fait l'acquisition, en 2020 et 2021, de systèmes complets de visioconférence dont elle a équipé 2 salles de réunion : un système vidéo et un système audio, couplés à un logiciel informatique permettant d'organiser non seulement des visioconférences de qualité avec des partenaires extérieurs en utilisant les salles de réunion dédiées lorsqu'ils travaillent en présentiel, mais aussi des visioconférences avec des partenaires extérieurs et des agents de la collectivité lorsqu'ils sont en télétravail.

c- Renouveler la flotte de véhicules de service (électriques ou hybrides)



Toujours dans la poursuite de l'objectif de réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels, la COBAN a remplacé une partie de sa flotte de véhicules de services en faisant l'acquisition de nouveaux véhicules électriques et hybrides.

Le résultat est probant : en 2021, 50 % des véhicules du siège de la COBAN sont électriques ou hybrides.

8.2- Participation au Challenge de la Mobilité

La COBAN a participé pour la 6e année consécutive au Challenge de la Mobilité, du 7 au 13 juin 2021, challenge qui fêtait ses 10 ans dans un contexte sanitaire particulier.

Au total, ce sont 1 695,76 km qui ont été parcourus par les agents de la COBAN, dont :

- 642,33 km à vélo (un record pour la collectivité !),
- 230 km en train,
- 150,23 km en covoiturage,
- 96 km en véhicule électrique ;
- 40 km en bus.

Le vélo est ainsi le premier mode de déplacement utilisé lors de ce challenge !



L'intérêt de ce Challenge est de démontrer qu'en s'associant à un tel évènement, cela amène les agents de la COBAN à pratiquer d'autres modes de déplacement, alternatifs au « tout voiture ».

L'objectif est d'avoir de nouveaux réflexes de déplacement. Il ne s'agit pas de changer fondamentalement ses habitudes, mais plutôt de les varier en essayant de privilégier des mobilités douces dans une logique de développement durable.

Au quotidien... « Pensons à l'écomobilité » !

8.3- Le projet de réhabilitation du siège de la COBAN



L'Avant-Projet Détaillé a été remis par le Cabinet de Maîtrise d'Oeuvre en début d'année, puis a été validé en Bureau communautaire le 16 mars 2021. La demande de permis de construire a ensuite été déposée en Mairie d'Andernos- les-Bains le 22 avril et le permis a été délivré le 27 juillet 2021.

Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) a été finalisé. La consultation pour les travaux est en cours de lancement.

Le projet consiste en :

- une réhabilitation complète des 2 bâtiments existants,
- la création d'un étage sur toute la surface du bâtiment principal et la moitié du bâtiment 2,
- la construction d'une extension reliant les 2 bâtiments dans laquelle sera notamment aménagé l'Accueil de la COBAN,
- la rénovation thermique avec la mise en œuvre d'isolants biosourcés : selon les études thermiques, une diminution de 76 % des dépenses énergétiques sera engendrée,
- l'aménagement d'aires de stationnement pour les agents et les élus de la COBAN, ainsi que la rénovation du parking destiné au public à l'entrée du site.

8.4- La clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Afin de favoriser l'insertion et le recrutement des personnes éloignées de l'emploi, la COBAN s'est engagée dans une démarche volontariste en appliquant les dispositions prévues à cet effet dans le Code des Marchés publics.

Cette action se retrouve à la croisée de 2 finalités du développement durable :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement des êtres humains.

Dans cette démarche volontariste, la COBAN est accompagnée par le Conseil départemental de la Gironde, qui met depuis 2011 son ingénierie à disposition d'autres donneurs d'ordre pour la mise en œuvre de la clause sociale dans leurs marchés.

Preuve de la détermination de la COBAN d'agir sur le pilier social du développement durable, la collectivité a répondu volontairement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Département de la Gironde pour l'inclusion de la clause sociale dans les marchés publics.

Cette démarche permet de répondre à plusieurs ambitions :

- promouvoir l'insertion professionnelle en confiant la réalisation d'une partie des travaux ou services à des personnes éloignées de l'emploi,
- proposer des emplois de proximité,
- intégrer dans les marchés des objectifs de développement durable en conciliant les logiques économiques, sociales et environnementales.

Poursuivant cette volonté, la COBAN a systématisé l'inclusion de la clause d'insertion sociale dans les marchés de travaux conclus en 2021 (sauf contraintes techniques incontournables).

A l'avenir, cette clause d'insertion sociale fera aussi partie intégrante des exigences du prochain marché public relatif aux déchèteries du territoire de la COBAN.



COBAN
46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Courriel : contact@coban-atlantique.fr
Tél. : 05 57761717
www.coban-atlantique.fr -  [coban.atlantique](https://www.facebook.com/coban.atlantique)